



FEDERATION FRANCAISE de BASKET-BALL  
LIGUE des PYRENEES  
COMITE DEPARTEMENTAL de la HAUTE GARONNE



## SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES U13



# **BULLETIN OFFICIEL**

## **FEVRIER 2017**

# PARTIE OFFICIELLE

Réunion de Bureau du mardi 21 février 2017

## Membres présents :

Mmes Fabienne BINET-BAILLAT et Sandrine ESCOFFRES.

Mrs. Hervé FAUCON - Laurent LACAZE - Gérard NEBOUT – Alexandre STEIN – Xavier TIZON Benjamin TOSCANI et Robert VILLANOVA.

## Assistent à la réunion :

Mme Yamina ALONSO et Mr David SANTOS-ROUSSEAU.

## ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture par le Président.
- 2 : Présidence.
- 3 : Secrétariat Général.
- 4 : Commission des Finances.
- 5 : Coordinateur.
- 6 : Salles et Terrains.
- 7 : Pôle arbitres.
- 8 : Vice-Présidence.
- 9 : Pôle Technique.
- 10 : Commission Juridique.

### 1 : Ouverture par le Président :

La séance est ouverte à 20 heures par Alexandre STEIN qui souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et aux invités.

### 2 : Présidence (Alexandre STEIN) :

#### **2.1 : Caisse d'Épargne :**

Une réunion est programmée le mercredi 15 mars afin d'officialiser le renouvellement de notre partenariat et de finaliser les placements toujours en attente d'un meilleur rendement.

#### **2.2 : Événement Maison du Basket :**

En septembre 2017, la Maison du Basket va fêter ses 20 ans.

Aussi le Président fait part d'une proposition formulée par Anaïs Valerio pour inscrire cet événement au programme du début de saison 2017/2018.

#### **2.3 : Recrutement du technicien :**

20 candidatures sont parvenues au Comité.

Le jury va se réunir début mars pour une première sélection.

#### **2.4 : Enquête du CD 31, projet formation :**

Le questionnaire construit pour les dirigeants dans le cadre d'étude des besoins de terrain est en phase de finalisation et sera envoyé aux clubs avant la fin février.

#### **2.5 : Labels mini :**

- label **Fédéral** samedi 25 février à Cugnaux : le Comité sera représenté par le Président Alexandre STEIN.

- label **Départemental** ASTRO BC le dimanche 26 février : Serge BERNARD, Hervé FAUCON et Mathieu COILLAC représenteront le Comité.

#### **2.6 : Dates à retenir :**

- samedi 18 mars, réunion de zones avec présentation des statuts types. Le Président sera représenté par le Vice-Président Hervé FAUCON.

- jeudi 2 mars, rendez-vous avec le Conseil Départemental.

#### **2.7 : Correspondance Mail du Comité :**

Le Président rappelle que les techniciens doivent utiliser leurs réseaux liés à la technique pour que les destinataires soient plus attentifs aux contenus de leurs mails.

### **3 : Secrétariat Général (Gérard NEBOUT) :**

#### **3.1 : Licences :**

Le nombre de licenciés à ce jour est de **10435** soit 120 de plus qu'il y a 1 an ce qui représente une augmentation de 1,2 %

A noter que le pourcentage de licenciées féminines est en baisse de 1,7 % : 38,2% pour 36,5% en 2017.

#### **3.2 : Désignations de terrains :**

- **Fête Nationale Mini-Basket (FNMB) 2017** (communication du Pôle Mini-Basket)

**U7**, jeudi 25 mai, Saint-Jory

**U11**, samedi 27 mai, Pibrac

**U9**, dimanche 28 mai, Tournefeuille.

- **Coupe de la Garonne :**

**Les demi-finales** ont été attribuées au club de Saint-Orens.

Les rencontres vont se dérouler de la façon suivante :

Samedi 22 avril, 1/2 finales Masculines à 17h.30 et 20h.30

Dimanche 23 avril, 1/2 finales Féminines à 13h. et 16h.

Un appel à candidature pour l'organisation des Finales du samedi 27 mai sera envoyé dès le 22 février avec retour au plus tard le 17 mars.

-**Finales Départementales Niveau 2 Jeunes et Pré Région Séniors :**

Ces rencontres sont prévues le samedi 10 juin. Un appel à candidature a déjà été envoyé le 7 février et une seule proposition nous est parvenue à ce jour (délai 17 mars).

- **Assemblée Générale Ordinaire :**

Elle aura lieu le samedi 17 juin et sera précédée d'une A.G. extraordinaire pour validation des nouveaux statuts. L'appel à candidature sera envoyé aux associations le 22 février.

### **3.3 : Référents administrateurs territoriaux eFFBB :**

Pour renforcer sa collaboration avec les territoires et permettre aux Ligues et Comités de devenir des contributeurs aux projets de l'informatique fédérale, la FFBB a lancé un appel à candidature pour constituer son réseau de référents administrateurs territoriaux eFFBB.

Xavier TIZON se porte candidat pour suivre cette formation.

Le Secrétaire Général en informera Thierry BALESTRIERE, Secrétaire Général de la FFBB.

### **4 : Commission des Finances (Robert VILLANOVA) :**

#### **4.1 : Situation au 08/02/2017 :**

La balance entre les dépenses et les recettes fait apparaître un manque de recette de 28000,00 €.

Lors de la prochaine réunion des finances fixée le mercredi 8 mars, l'accent sera porté sur des postes bien ciblés autant côté dépenses que recettes.

#### **4.2 : Préparation du budget 2017/2018 :**

La Commission des finances va travailler et valider la mise en place d'un support commun à chaque pôle et commission pour l'élaboration de leurs budgets, de leurs besoins en textile et récompenses. L'objectif reste l'amélioration du suivi du budget et la réalisation de commandes groupées pour mieux négocier les prix.

Chaque pôle et commission est prié de faire parvenir au trésorier son budget pour la saison à venir **au plus tard le 31 mars.**

#### **4.3 : Créances clubs :**

Une lettre en recommandé avec AR sera envoyée dans la semaine à tous les clubs qui ne sont pas à jour et qui ont une dette supérieure ou égale à 800,00 €.

En cas de retard de paiement, les dispositions légales pourront être appliquées, conformément à nos dispositions financières.

#### **4.4 : Logiciel CEGID :**

Après un entretien avec M. SONINO notre expert-comptable, nous avons constaté que notre logiciel de comptabilité QUADRA est très similaire voire plus souple et plus adapté à nos besoins. Aussi nous avons décidé de conserver le logiciel QUADRA et mettre **très rapidement** en place une sauvegarde externe. Xavier TIZON est chargé de cette opération.

### **5 : Coordinateur (David SANTOS-ROUSSEAU) :**

Le Comité a organisé des rencontres avec les associations dans 5 territoires géographiques. La participation a été très active et très forte et comme l'a indiqué le Président, les retours ont été positifs.

La réunion était programmée le lundi 30 janvier 2017 à 20 heures 30 sur tous les territoires. (Sud-Ouest – Sud – Sud Est – Centre – Nord).

### **Objectifs :**

- Etre au plus proche des associations et optimiser les temps d'échanges pour être plus performant dans notre pratique.
- Prendre en compte les spécificités de chacun et de chaque territoire.

### **Comment : réunion en 2 temps :**

- Information
- Echanges

### **Quand :**

- 2 fois dans la saison

### **Où :**

- Dans des clubs près de chez vous

### **Ordre du jour :**

- Organigramme 2016-2020 du CD31
- Politique générale et axes de développement du Comité
- GEM BASKET 31
- Taxe d'apprentissage
- Echanges ouverts sur les problématiques
- Questions diverses

L'ensemble des différentes personnes invitées, présentes lors de cette réunion s'accorde à dire qu'il est important d'avoir une proximité, suite à cette réunion un ressenti plutôt positif en est ressorti sur l'ensemble des territoires.

Les problématiques et les solutions si solution il y'a qui peuvent être apportées sont en cours de traitement et seront diffusées sur le prochain Bulletin Officiel.

Opération à renouveler fin avril ou début mai 2017, une date sera arrêtée et diffusée ultérieurement.

### **6 : Commission Salles et Terrains (Fabienne BINET-BAILLAT et Sandrine ESCOFFRES) :**

L'homologation de la salle Alizée de Muret sera réalisée le mercredi 22 février à 17 heures.

### **7 : Pôle Arbitres (Laurent LACAZE) :**

#### **7.1 : Stage de mi saison :**

Les arbitres qui officient sur les championnats départementaux se sont retrouvés le dimanche 22 janvier à Bruguières. Cette journée de formation a été l'occasion de faire un bilan sur la première partie de la saison et d'insister sur la gestion des conflits.

#### **7.2 : Informations :**

- lors du TIC de Rodez, du 10 au 12 février, le Comité 31 était bien représenté puisque 14 arbitres se sont rendus disponibles.

- **Tristan JORUS**, arbitre stagiaire du CD31, a été sélectionné pour représenter la France avec une de ses collègues lors du Championnat du Monde UNSS qui aura lieu en Croatie.

Toutes nos félicitations à Tristan qui est le fruit d'une formation de qualité au niveau du CD31 et plus particulièrement du Pôle U16. Félicitations à toute l'équipe de formateurs du Pôle Arbitres. Par ailleurs, sur les dernières années, Tristan est le troisième arbitre du CD31 à partir officier sur des rencontres internationales après Virginie OTAL et Mathilde MAURY.

## **8 : Vice-Présidence (Hervé FAUCON) :**

Le Vice-Président a suppléé Alexandre STEIN lors du dernier Comité Directeur de la Ligue et donne aux membres du Bureau quelques informations :

- Changement de la date de l'A.G.de la Ligue au Dimanche 25 juin au "Phare" à Tournefeuille.
- Tournoi de préparation EDF Masculine du 18 au 20 aout à Toulouse avec les équipes de Belgique, du Monténégro et de l'Italie.
- Avec les nouvelles régions, tous les tournois type TIC/TIL pourraient être sous la responsabilité et la gestion des Comités. Les directives fédérales sont en attente.
- TIC Montauban / Rodez : pas de formation d'OTM prévue. Il est demandé de faire appel aux parents accompagnateurs pour tenir les tables de marque.
- Décision de faire un retour en arrière, pour la prochaine saison sur les jours/horaires standards pour les U15 et U17 Féminines (retour au samedi).
- Suppression des championnats interrégionaux et création d'une Régionale 2 interdépartementale en tant que plus haut niveau du secteur Midi Pyrénées.
- Divisions Seniors : changement des règles concernant la responsabilité d'organisation de la table de marque. Le club organisateur devra fournir tous les postes. Si le club visiteur souhaite fournir un OTM, il doit en informer le club recevant par avance. Si son OTM ne se présente pas, une amende (montant à définir) sera infligée au club visiteur.

## **9 : Pôle Technique (Benjamin TOSCANI) :**

### **9.1 : Finale Départementale du Challenge Benjamins et Benjamines le 5/02 :**

Sur le site de Roquettes 60 jeunes ont répondu présents pour décrocher une place pour la finale régionale qui se déroulera début avril à L'Isle Jourdain. Le Comité sera représenté par 6 filles et 6 garçons.

Un grand merci au club de Roquettes pour son accueil et le prêt de ses infrastructures ainsi qu'à Anaïs, Charles et Olivier et à l'ensemble des entraîneurs pour leur participation au bon déroulement des épreuves.

### **9.2 : Tournoi Inter Comités Occitanie des sélections U12 à Montauban les 18 et 19 /02 :**

Cette première version Occitane a servi d'expérience pour mettre en place de nouvelles formules. L'équipe féminine termine à la 4<sup>ème</sup> place du tournoi avec un bilan d'1 victoire pour 2 défaites.

Quant aux garçons, ils finissent à la 3<sup>ème</sup> place avec 2 victoires et 1 défaite.

### **9.3 : Tournoi Inter Comités de Ligue des sélections U13 à Rodez du 10 au 12/02 :**

Cet événement a une nouvelle fois permis de mettre en valeur le travail de formation des joueurs et des entraîneurs clubs.

L'équipe féminine termine à la 4<sup>ème</sup> place avec un bilan de 4 victoires pour 2 défaites.

La satisfaction vient de l'équipe masculine qui termine invaincue à la 1<sup>ère</sup> place (6 victoires).

La reprise des entraînements se fera dimanche 26 février pour préparer le Tournoi Inter Zones qui aura lieu en avril.

L'ensemble du pôle technique tient à féliciter tous les jeunes pour leurs investissements et leurs assiduités tout au long de ces 2 tournois, ainsi que les parents qui ont accompagné leurs enfants.

### **9.4 : Correspondance avec Thomas Hourcq/ Sport' R :**

Suite à une commande de tee-shirts pour les sélections et à un délai de livraison inapproprié entre les 2 parties, les relations avec ce partenaire sont suspendues à ce jour.

### **9.5: Formation cadres :**

Le stage de formation animateurs en alternance s'est terminé en Janvier.

Le stage des initiateurs sur la semaine complète s'est déroulé du 11 au 15 février à La Maison du Basket et à Fenouillet.

Benjamin TOSCANI a fait une intervention le dimanche avec Pierre ZWERNIACK.

**10 : Commission Juridique (Xavier TIZON) :**

Le samedi 21 janvier, Stéphanie PIOGER, Vice-Présidente de la FFBB en charge de la délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles et Amélie MOINE, Responsable Juridique et Institutionnel ont assuré à la Maison du Basket une formation sur la gestion des procédures disciplinaires.

Etaient présents à cette séance : Gérard NEBOUT et Xavier TIZON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h. 15.

Le Secrétaire Général,



Gérard NEBOUT

## Reunions des Territoires du lundi 30 janvier 2017

### RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE CENTRE Lundi 30 Janvier 2017 à L'ASTRO

**Associations Présentes :**

ASTRO - BLAC - CASSELARDIT – COLOMIERS - CUGNAUX - FENOUILLET – LAUNAGUET - QUINT-FONSEGRIVES - RAMONVILLE - SAINT-ORENS - T.C.M.S - T.O.A.C. - TROPIK

**Association excusée :** PORTET

**Associations absentes :** A.C.2.L - BLAGNAC - LARDENNE - T.B.C. - T.M.B. - TOURNEFEUILLE

Ouverture de la réunion par Alexandre STEIN assisté de Jérôme CAPEL.

Il est remercié Pierre ABADIE (ASTRO) pour son chaleureux accueil au Gymnase ARNAUNE.

Présentation de la réunion et du but de cette rencontre. Il s'agissait d'un moment d'échanges et d'écoute et surtout de partage entre les associations afin de connaître leurs problématiques et les difficultés rencontrées.

Après avoir abordés les points informatifs sans question particulière, chaque association remplit le questionnaire et 3 groupes de travail sont constitués pour échanger et nomme un rapporteur par groupe pour faire une synthèse des travaux :

**Groupe 1 :**

- Manque de créneaux d'entraînements.
- Beaucoup d'incivilités qui n'encouragent pas les jeunes arbitres.

- Au niveau de la Charte des Officiels : Une fois les résultats validés, les clubs ne peuvent plus renseigner la partie des Officiels et ne peuvent pas inscrire les arbitres et les OTM en formation.

**Idée soumise :** Valoriser les jeunes arbitres qui officient le samedi. Mettre en place une action de valorisation par le Comité. Il est demandé de créer un groupe de travail pour trouver un moyen de référencer et de lister les jeunes arbitres par association en fonction du nombre de rencontres arbitrées par saison et de valoriser leur action par un challenge (ex : chèques cadeaux).

### **Groupe 2 :**

- Difficultés au niveau de l'encadrement par rapport à l'organisation des rencontres. Manque de capacité des bénévoles à être investis de manière récurrente, dans la durée.
- Coût de la licence dirigeant encore trop élevé. Le comité a déjà fait un effort sur sa part ; La ligue pourrait-elle faire de même ?
- Unaniment, il est demandé par toutes les associations présentes la caisse de péréquation pour l'arbitrage (problème de chèque, d'organisation et d'homogénéisation des coûts d'arbitrage sur tout le département).
- Il est demandé également de mettre en place un groupe de travail concernant les modalités d'engagement des équipes de jeunes après la phase des brassages.

### **Groupe 3 :**

- Demande de développement de la filière féminine.
- Concernant la désignation des arbitres : Ne serait-il pas plus judicieux de désigner plutôt des jeunes arbitres sur des rencontres de jeunes que sur des rencontres seniors D3 ?
- Manque d'informations entre les clubs et le Comité (sur les outils et les moyens notamment que possède le Comité). L'idée serait de créer une plateforme d'échanges afin de pouvoir utiliser tous ces moyens.
- Il est demandé d'éviter de mettre trop de pénalités sportives chez les jeunes.

En conclusion : Cette démarche d'aller rencontrer les associations a été fortement appréciée par l'ensemble des participants. Ce genre de réunion débat doit-être renouveler.

La réunion est clôturée à 22h30 par un pot de l'amitié offert par l'ASTRO et par la distribution des ballons.

Le Responsable du Territoire Centre,  
Alexandre STEIN

## **RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE NORD Lundi 30 Janvier 2017 à BRUGUIERES**

**Associations Présentes :** entre parenthèses, le nombre de personnes représentant son club  
AUSSONNE(2) - BCLM(2) - BESSIERES(1) - BRUGUIERES(2) - CORNEBARRIEU(1) -  
GRATENTOUR(2) - LEGUEVIN(1) - MERVILLE(1) - MONTASTRUC(1) - NET'S(1) - PIBRAC(1) -  
SAINT JORY(1) et VACQUIERS BOULOC(1)

**Association excusée :** BRAX

**Association absente :** VILLEMUR BC

La réunion programmée à 20 heures 30 a démarré à 20 heures 40.



L'ordre du jour a duré environ 30 minutes et les diapos n'ont pas amené de commentaire particulier.

Comme convenu, la note de la FFBB sur l'arrêt des championnats Inter- régionaux pour la saison 2017/2018 a été ajoutée. Pas de commentaire.

#### **Echanges avec les associations :**

Après la constitution de 4 groupes de travail, la distribution des questionnaires, chacun a réfléchi dessus quelques minutes et les groupes ont vite fonctionné ensemble durant environ 15 minutes. Chaque rapporteur s'est exprimé. Les échanges entre tous les participants ont été très fructueux et enrichissants.

#### **Ci-dessous la synthèse :**

- **Difficultés rencontrées :**
  - . Manque de bénévoles : entraîneurs, dirigeants, officiels .....
  - . Administration lourde, pesante (notamment charte des officiels)
  - . Disponibilité, créneaux des salles
  - . Remonter des difficultés récurrentes avec un club du département.
  
- **Soutien du CD 31 :**
  - . Animer sur des thèmes à définir (sportif et/ou administratif) créer un réseau de salariés des associations
  - . Accroître la formation des entraîneurs bénévoles des clubs
  - . Supprimer toutes les règles administratives de mutation, licence T.....sur les niveaux 2 et 3 en U13, U15 et U17 et donc pas de règle et laisser la liberté totale aux clubs. (Intervention de Bernard Penavayre)

**Débriefing** autour d'un pot de l'amitié préparé et offert par la famille JOUVIN.

**Opération à renouveler- comme promis- en Mai ou Juin 2017.**

Le Responsable du Territoire Nord,  
Gérard NEBOUT

### **RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE SUD-EST Lundi 30 Janvier 2017 à CARAMAN**

**Associations Présentes :** entre parenthèses, le nombre de personnes représentant son club  
BASKET LAURAGAIS (2), CASTANET (1), VERFEIL (2) et CARAMAN (2)

**Association Absente :** AYGUEVIVES

Réunion animée par Sandrine ESCOFFRES et David SANTOS-ROUSSEAU.

La réunion programmée à 20 heures 30 a démarré à 20 heures 35. L'ordre du jour a duré environ 35 minutes et les diapos n'ont pas amené de commentaire particulier.

Comme convenu, nous avons ajouté la note de la FFBB sur l'arrêt des championnats Inter- régionaux pour la saison 2017/2018. Quelques commentaires sur les arrêts de ce championnat notamment une

réflexion qu'il n'aura duré qu'1 an. En effet le rapprochement des Ligues Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon viendra pallier à ce championnat inter-régional.

### **Echanges avec les associations :**

Les personnes ont vite fonctionné ensemble durant environ 15-20 minutes et chaque personne a pu s'exprimer. Les échanges entre tous les participants ont été très enrichissants et constructifs. Cette réunion en petit comité a été très appréciée et nous a permis d'échanger en toute convivialité.

### **Ci-dessous la synthèse :**

- **Difficultés rencontrées :**
  - . Manque de bénévoles : entraîneurs, dirigeants, officiels .....
  - . Administration lourde, pesante (notamment charte des officiels)
  - . Disponibilité, créneaux des salles
  - . Sportive (changement d'horaire pas accepté alors que les deux associations sont ok)
  - . Désignation des arbitres tardives (les associations s'inquiètent de ne pas avoir des arbitres à partir du jeudi et aimeraient être prévenues plus tôt car il est difficile de trouver des bénévoles pour arbitrer.
  
- **Soutien du CD 31 :**
  - . Animer sur des thèmes à définir (sportif et/ou administratif) un réseau des salariés des associations
  - . Accroître la formation des entraîneurs bénévoles des clubs et se rendre plus dans les territoires pour effectuer les formations au plus proche des associations car éloignement de certaines associations.
  - . Baisser les prix des licences dirigeants et créer une licence pour pouvoir tenir la e-marque (OTM) à 10€ et ainsi éviter de prendre une licence dirigeant à 40.50€ pour les bénévoles.

Pot de l'amitié offert et préparé par la présidente du Club de CARAMAN Carine RABAUD.

Opération à renouveler- comme promis- en fin Avril ou Début Mai 2017.

Le Responsable du Territoire Sud-Est  
David SANTOS-ROUSSEAU

## **RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE SUD-OUEST Lundi 30 Janvier 2017 à MONDAVEZAN**

**Associations Présentes :** CAZERES, LAVERNOSE-LACASSE, LE FOUSSERET, MONDAVEZAN, NOE-CARBONNE, ST-GAUDENS, SALIES DU SALAT, POINTIS DE RIVIERE et VOLVESTRE

**Association excusée :** AURIGNAC

25 personnes de 9 associations présentes.

Réunion très constructive.

### **A travailler pour la prochaine réunion :**

- Travail sur la gestion des incivilités (prévoir un référent arbitre la prochaine fois).

- Il est demandé aux personnes « responsable de salles » d'être présentes afin de bien définir leur rôle et renouer un lien avec les arbitres.
- Explications de la charte des officiels.

**Les attentes :**

- Absence de réponse sur des mails relatant des incidents lors d'un match.
- Organiser des plateaux U7-U9 avec les clubs du Comminges de façon à limiter les déplacements surtout le matin.
- Mettre en place une formation entraîneur sur le Comminges (estimation en début de saison du nombre de stagiaires intéressés).

**Débriefing** autour d'un pot de l'amitié préparé et offert par l'association de Mondavezan.

Le Responsable Territoire Sud-Ouest  
Fabrice VERGONJEANNE

**COMPTE RENDU REUNION DU TERRITOIRE SUD**  
**Lundi 30 janvier 2017 à MURET**

**PRESENTS** : MURET/ SAINT LYS/ROQUETTES/ EAUNES/ VILLENEUVE TOLOSANE/AUTERIVE/ LABARTHE SUR LEZE/ PINSAGUEL REPRESENTE PAR MARC PHILIPINI

**ABSENTS** : FROUZINS/OTB

La réunion a débuté vers 20H45 avec la présentation du P.P.T.

Quelques questions ont été posées pour la plupart traitées directement sauf pour une :

**Question de M. CHATIRON Président de Villeneuve Tolosane :**

- La taxe d'apprentissage ne peut-elle pas permettre aux associations de bénéficier d'une aide sur l'inscription des bénévoles dans les formations de cadres que le Comité organise (niveau animateurs et initiateurs) ?

La présentation s'est terminée vers 21H15.

Il a été laissé 10 minutes aux clubs pour remplir le petit questionnaire.

Nous avons ensuite procédé aux retours.

Les clubs font remonter le manque de bénévoles, les difficultés pour trouver des arbitres le samedi et les manques de créneaux.

**Pour la 2<sup>ème</sup> question sur les attentes du Comité :**

Un débat sur l'arbitrage s'installe : en effet les clubs n'ont pas trop apprécié le courrier qui a été envoyé au mois de novembre suite aux divers incidents. Certains clubs se plaignent du manque d'éthique des arbitres lorsqu'ils viennent sur les terrains.

Les clubs veulent plus de présence des techniciens.

Il est demandé aussi la mise en place de contenus simples pour la formation des bénévoles en particulier pour les entraîneurs.

Il est demandé aussi une formation sur le rôle de correspondant de club.  
Les formations des cadres peuvent-elles être éligibles au CIF et au DIF ?

Les Présidents des associations demandent si le Comité pourrait soutenir la création d'une école d'arbitrage du territoire sud.

Pour conclure les débats, chaque association a fait un retour sur la réunion tous ont été satisfaits de la démarche du Comité de se déplacer vers eux.

Ils souhaitent que ces réunions perdurent.

La réunion s'est terminée avec la distribution des plaquettes de la taxe d'apprentissage et des ballons autour du verre de l'amitié offert par le club de Muret.

Le Responsable du Territoire Sud  
Benjamin TOSCANI

## Procès-verbal n°15

### VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 3 samedi 4 et dimanche 5 février 2017

#### SENIORS Filles

3 ftes techniques

#### SENIORS Garçons

10 ftes techniques

#### JEUNES

##### U17 Filles

**RAS**

##### U17 Garçons

2 ftes techniques

##### U15 Filles

**RAS**

##### U15 Garçons

3 ftes techniques

##### U13 Filles

**RAS**

##### U13 Garçons

**RAS**

## VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 24 samedi 25 et dimanche 26 février 2017

### SENIORS Filles

3 ftes techniques

### SENIORS Garçons

17 ftes techniques 3 ftes disqualifiantes  
sans rapport

D-3 Poule B

**Rencontre n°1652**

St-Gaudens-Casselardit-3

**Forfait de Casselardit-3**

### JEUNES

#### U17 Filles

**RAS**

#### U17 Garçons

1 fte technique

#### U15 Filles

**RAS**

#### U15 Garçons

**RAS**

#### U13 Filles

**RAS**

#### U13 Garçons

2 ftes techniques (entraîneur et joueur)

### MINI-BASKET

**La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque**

**Un grand nombre de feuilles de marque n'étaient pas arrivées au Comité lors du contrôle**

#### U11 Filles

Poule C

Poule D

Poule F

Manque feuille des rencontres :

**N°8392** Cugnaux/Noé-Carbone

**N°8396** Gratentour/Léguevin

**N°8400** Salies-du-Salat/OTB

#### U11 Garçons

Poule B

Poule C

Poule D

Poule E

Poule H

Poule I

Manque feuille des rencontres :

**N°9661** Muret/Blagnac

**N°9664** OTB/St-Lys

**N°9666** Bessieres/Villemur

**N°9670** TBC/CTC EN-SET

**N°9678** Casselardit/B.C.L.M.

**N°9682** B.C.L.M./Bessieres

**rencontre n°1643 du vendredi 27 janvier 2017**

**Séniors D-3 Masculin Poule C**

**opposant B.O. Castelnaudary à En-Launaguet B.C.**

**L'équipe B.O Castelnaudary participe à la rencontre avec 4 mutés**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 8 février 2017 :

**CONSIDERANT** que lors de la rencontre n°1643 Séniors D-3 masculin poule c opposant B.O. Castelnaudary à En-Launaguet B.C. du vendredi 27 janvier 2017, les joueurs :

<b>EVERS Leovigild</b>	<b>N° de licence BC990058</b>	<b>Type de licence JC2</b>
<b>QUERSON Gaetan</b>	<b>N° de licence VT901384</b>	<b>Type de licence JC2</b>
<b>ROUASS NAYA Mustapha</b>	<b>N° de licence JE880877</b>	<b>Type de licence JC1</b>
<b>TYDGAT Jeremy</b>	<b>N° de licence VT957404</b>	<b>Type de licence JC2</b>

Participent à la rencontre alors que seulement 3 licences de ce type sont autorisées.

**CONSIDERANT** que la Commission Sportive par un courriel en date du 6 février 2017 a informé le Président de B.O. Castelnaudary qu'il avait 4 jours francs pour produire tout élément de défense concernant cette rencontre,

**CONSIDERANT** que le Président de B.O. Castelnaudary par un courriel en date du 6 février 2017 à 21h28 reconnaît l'erreur du coach et explique que ce dernier présente des excuses pour cette erreur, il avait oublié que M.ROUASS NAYA Mustapha N° de licence JE880877 Type de licence JC1 faisait partie des joueurs mutés.

**CONSIDERANT** que le Président de B.O. Castelnaudary par ce même courriel s'engage à ce que cela ne se reproduise plus.

**CONSIDERANT** que le Président de B.O. Castelnaudary a déjà été prévenu par la Commission Juridique Sportive qu'il ne pouvait pas présenter plus de 3 joueurs mutés sur la feuille de match.

**CONSIDERANT** qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

**CONSIDERANT** que l'article 51 des règlements généraux prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementairement prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

**CONSIDERANT** que l'association sportive B.O. Castelnaudary n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :  
de la perte par pénalité pour l'équipe B.O. Castelnaudary de la rencontre n°1643  
En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CDBB31 :  
Le score de la rencontre susvisée est de : 0 à 0  
Les points au classement du Championnat D-3 sont attribués comme suit :  
0 point pour l'association sportive B.O. Castelnaudary ;  
2 points pour l'association Launaguet (En-Launaguet B.C.)

Par ailleurs, l'association sportive B.O. Castelnaudary, doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150.00€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane et VILA Corinne ont pris part aux délibérations.

## Commission sportive – discipline réunion du 20 février 2017

**rencontre n°410 du samedi 4 février 2017**

**Séniors D-2 Féminin Poule B**

**opposant Gratentour à En-Léguévin-Cornebarrieu**

**L'équipe En-Léguévin-Cornebarrieu participe à la rencontre avec 4 mutées**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 20 février 2017 :

**CONSIDERANT** que lors de la rencontre n°410 Séniors D-2 féminin poule B opposant Gratentour à En-Léguévin-Cornebarrieu du samedi 4 février 2017, les joueuses :

- |                          |                               |                            |
|--------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| • <b>DAUPHAS Mélanie</b> | <b>N° de licence VT920296</b> | <b>Type de licence JC2</b> |
| • <b>FAUR Mélanie</b>    | <b>N° de licence VT980135</b> | <b>Type de licence JC2</b> |
| • <b>MARTIN Malorie</b>  | <b>N° de licence VT972220</b> | <b>Type de licence JC2</b> |
| • <b>GUINET Sandrine</b> | <b>N° de licence VT850998</b> | <b>Type de licence JC2</b> |

Participent à la rencontre alors que seulement 3 licences de ce type sont autorisées.

**CONSIDERANT** que la Commission Sportive par un courriel en date du 7 février 2017 a informé le Président de Léguévin Basket qu'il avait 4 jours francs pour produire tout élément de défense concernant cette rencontre ;

**CONSIDERANT** que le Président de Léguévin Basket par un courriel en date du 10 février 2017 à 18h46 reconnaît l'erreur du coach et explique que ce dernier n'a pas intentionnellement fait jouer 4 séniors mutées, qu'il a rencontré des difficultés en terme

d'effectif du fait des blessées et de la date de la rencontre qui était un week-end de vacances scolaires, il s'est donc plutôt attaché à avoir un nombre suffisant de joueuse sans penser aux types de licences ;

**CONSIDERANT** qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

**CONSIDERANT** que l'article 51 des règlements généraux prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementairement prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

**CONSIDERANT** que l'association sportive Léguevin (En-Léguevin-Cornebarrieu) n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

- de la perte par pénalité pour l'équipe En-Léguevin-Cornebarrieu de la rencontre n°410
- En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CDBB31 :
  - Le score de la rencontre susvisée est de : 0 à 0
  - Les points au classement du Championnat D-2 F sont attribués comme suit :
  - 0 point pour l'association sportive Léguevin (En-Léguevin-Cornebarrieu) ;
  - 2 points pour l'association Gratentour

Par ailleurs, l'association sportive Léguevin, doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150.00€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

#### **DOSSIER N° 22/2016-2017**

**Rencontre n° 6560 du samedi 4 février 2017 à 16h30 U15 M niveau 2 Poule A opposant Astro-1 à Launaguet-3**

**Les joueurs MUSAT Lucas licence n° BC020150 et GUILLOIS Emilien BC033856 participent à la rencontre. Ils figurent sur la liste des 5 joueurs brûlés évoluant en U15 Niveau-1**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 20 février 2017 :

**CONSIDERANT** que lors de la rencontre n°6560 U15 M Niveau 2 Poule A opposant Astro-1 à Launaguet-3 du samedi 4 février 2017, les joueurs :



- **MUSAT Lucas** licence n° BC020150
- **GUILLOIS Emilien** licence n° BC033856

Participent à la rencontre alors qu'ils figurent sur la liste des 5 joueurs brûlés évoluant en U15 M Niveau 1.

**CONSIDERANT** que la Commission Sportive par un courriel en date du 7 février 2017 a informé le Président de Launaguet Basket qu'il avait 4 jours francs pour produire tout élément de défense concernant cette rencontre ;

**CONSTATANT** que le Président de Launaguet, n'a apporté aucune explication,

**CONSIDERANT** qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

**CONSIDERANT** que l'article 51 des règlements généraux prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementairement prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

**CONSIDERANT** que l'association sportive Launaguet n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

- de la perte par pénalité pour l'équipe Launaguet de la rencontre n°6560
- En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CDBB31 :
  - Le score de la rencontre susvisée est de : 0 à 0
  - Les points au classement du Championnat U15 M Niveau 2 sont attribués comme suit :
  - 0 point pour l'association sportive Launaguet ;
  - 2 points pour l'association Astro

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne ont pris part aux délibérations.

#### **DOSSIER N° 23/2016-2017**

**Rencontre n° 7028 du samedi 4 février 2017 à 16h30**

**U15 M niveau 3 Poule D opposant EN-BCLM-BESSIERES à SAINT-LYS-2**

**Les joueurs YONNET Nolan licence n° BC030019, SANNIER Quentin licence n°BC030125 et PLANCHON Edgar BC032758 participent à la rencontre.**

**Ils figurent sur la liste des 5 joueurs brûlés évoluant en U15 Niveau-1**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 20 février 2017 :

**CONSIDERANT** que lors de la rencontre n°7028 U15 M Niveau 3 Poule D opposant EN-BCLM-BESSIERES à SAINT-LYS-2 du samedi 4 février 2017, les joueurs :

- **YONNET Nolan** licence n°BC030019
- **SANNIER Quentin** licence n°BC030125
- **PLANCHON Edgar** licence n°BC032758

Participent à la rencontre alors qu'ils figurent sur la liste des 5 joueurs brulés évoluant en U15 M Niveau 1.

**CONSIDERANT** que la Commission Sportive par un courriel en date du 7 février 2017 a informé les Co-Présidentes de SAINT-LYS Basket qu'elles avaient 4 jours francs pour produire tout élément de défense concernant cette rencontre ;

**CONSIDERANT** que les Co-Présidentes de SAINT-LYS Basket par un courriel en date du 12 février 2017 nous informent que pour elles le 3 joueurs n'étaient pas brulés le jour de la rencontre car le 17 novembre elles ont envoyé leur liste (Verne Baptiste BC030025 - Slim Noham BC032230 - Diallo Lilian BC030101 - Barry Guillaume BC037479 - Gendron Anthony BC030097) à l'adresse mail [sportivecd31@gmail.com](mailto:sportivecd31@gmail.com) et qu'à ce jour elles n'ont eu connaissance d'aucune nouvelle liste ;

**CONSIDERANT** que la Commission Sportive via sa boite [sportivecd31@gmail.com](mailto:sportivecd31@gmail.com) a communiqué le 20 janvier 2017 à la correspondante de Saint-Lys basket la nouvelle liste des joueurs brulés (SLIM Noham- BARRY Guillaume- SANNIER Quentin-YONNET Nolan et PLANCHON Edgar) ;

**CONSIDERANT** que la Commission Sportive a mis à jour les listes des joueurs brulés U15 M sur FBI et que l'association SAINT-LYS pouvait la consulter à tout moment ;

**CONSIDERANT** que l'article 51 des règlements généraux prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementairement prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

**CONSIDERANT** que l'association sportive Saint-Lys n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

- de la perte par pénalité pour l'équipe SAINT-LYS-3 de la rencontre n°7028
- En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CDBB31 :
  - Le score de la rencontre susvisée est de : 0 à 0
  - Les points au classement du Championnat U15 M Niveau 3 sont attribués comme suit :
  - 0 point pour l'association sportive SAINT-LYS ;
  - 2 points pour l'association EN-BCLM-BESSIERES

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne ont pris part aux délibérations.

**DOSSIER N° 24/2016-2017**

**rencontre n° 7026 du samedi 4 février 2017 à 14h30**

**U15 M niveau 3 Poule D**

**Le joueur ACHTE Tim licence n° BC030298 participe à la rencontre.**

**Il figure sur la liste des 5 joueurs brûlés évoluant en U15 Niveau-2**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 20 février 2017 :

**CONSIDERANT** que lors de la rencontre n°7026 U15 M Niveau 3 Poule D opposant Colomiers-3 à Astro-2 du samedi 4 février 2017, le joueur :

- **ACHTE Tim licence n° BC030298**

Participe à la rencontre alors qu'il figure sur la liste des 5 joueurs brûlés évoluant en U15 M Niveau 2.

**CONSIDERANT** que la Commission Sportive par un courriel en date du 7 février 2017 a informé le Président de Colomiers Basket qu'il avait 4 jours francs pour produire tout élément de défense concernant cette rencontre ;

**CONSTATANT** que le Président de Colomiers, n'a apporté aucune explication,

**CONSIDERANT** qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

**CONSIDERANT** que l'article 51 des règlements généraux prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementairement prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

**CONSIDERANT** que l'association sportive Colomiers n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

- de la perte par pénalité pour l'équipe Colomiers-3 de la rencontre n°7026
- En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CDBB31 :
  - Le score de la rencontre susvisée est de : 0 à 0
  - Les points au classement du Championnat U15 M Niveau 3 sont attribués comme suit :
  - 0 point pour l'association sportive Colomiers ;
  - 2 points pour l'association Astro

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne ont pris part aux délibérations.

## TOURNOIS

### MOIS DE MAI 2017

JOURS	CLUBS	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	SENIORS
13	PINSAGUEL		X	X					
21	ST LYS					X	X		
22	ST LYS	X	X	X	X				
25	LABARTHE								X
27	LABARTHE				X				
28	LABARTHE					X	X		

### MOIS DE JUIN 2017

JOURS	CLUBS	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	SENIORS
3/4	COLOMIERS			X					
3	VERFEIL	X	X	X					
4	VERFEIL				X	X			
3	OTB	X	X	X	X	X			
4	OTB						X	X	X
5	COLOMIERS				X				
10	TOURNEFEUILLE				X				
10	LABARTHE	X	X	X					
11	TOURNEFEUILLE					X			
16/17	FROUZINS								
17	TOAC	X	X	X	X	X	X		

Retrouvez plus de tournois sur notre site internet

<http://basketcd31.com/index.php/annonces/tournois-camps>

Maison du Basket—36 avenue de l' Hers— BP N° 65105—31504 TOULOUSE CEDEX 5

☎ 05.62.71.69.50 ☎ 05.62.71.69.51

🌐 <http://basketcd31.com/>

✉ [secretariat@basketcd31.com](mailto:secretariat@basketcd31.com)

N° SIRET : 350 195 251 00029—CODE APE 926 C